

Procès-verbal de la réunion de pré-soumission

DATE ET HEURE	30 juin 2021 à 15h00mn
PASSATION DE MARCHÉ N°	DAO/CB/MCA-M/EW-39-E-Lot 5/Compact
LIEU	Par webinaire
ENTITE	Agence MCA-Morocco
INTITULE DU PROJET	<p>« Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka / Projets : IPMLI Fahs Anjra (CFP 04), ISTA Had Soualem (CFP 27), ISMALA Nouaceur (CFP 48) et ISB Casablanca (CFP 28).</p> <p>Lot 5 : Machines et tours d'usinage Projet : Institut de Formation aux Métiers de Boulangerie et de Pâtisserie IFMBP Casablanca (P76).</p>

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

L'Agence MCA-Morocco a organisé, le **30 juin 2021 à 15h00mn**, une réunion d'information afin de présenter le contenu du Dossier de l'Appel d'Offre n° **DAO/CB/MCA-M/EW-39-E-Lot 5/Compact** et apporter des clarifications sur les aspects techniques, de passation de marchés et fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet Appel d'Offres.

M. Mohamed El Moumane, Manager « Passation de Marchés » à l'Agence MCA-Morocco, a ouvert la séance avec une brève présentation d'usage et une explication des objectifs de la réunion, avant de passer la parole à M. Youssef Masrour, Manager du Fonds Charaka « Formation Professionnelle », Agence MCA-Morocco, pour présenter l'objectif de cette consultation et les grands axes du Compact avant de passer en revue le contexte de la prestation ainsi que la consistance des missions et des activités à effectuer dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné, tel que présenté au niveau des spécifications techniques.

Mme Hajar BINANI Responsable GIS de l'Agence MCA-Morocco, a présenté les exigences du MCA-M qui s'articule autour des aspects suivants :

- Développement socio-économique ;
- Non-discrimination et égalité des chances ;
- Interdiction du harcèlement sexuel ;
- Lutte contre la traite des personnes.

Elle a tenu à préciser l'existence de plusieurs références publiées sur les sites du MCC et du MCA MOROCCO qui traitent des aspects GIS. Ces références sont à la disposition des partenaires et des contractants pour consultation et pour l'élaboration de leurs plans d'actions.

M. Youness MTALSI, « Senior Procurement Specialist » du Procurement Agent de l'Agence MCA-Morocco, a présenté le processus de passation des marchés selon les procédures de MCC. Il a également insisté sur les éléments suivants :

- La méthode de sélection pour cette prestation est le Compétitive Bidding (CB), basée sur la sélection de l'offre la moins disante parmi les offres substantiellement conformes.
- Seule une soumission par voie électronique est acceptée via le lien Dropbox mentionné sur le Dossier d'Appel d'Offres, sauf pour la garantie d'offre originale qui doit être soumise en version physique au plus tard le **29 juillet 2021 avant 16h30mn**, heure locale de Rabat, Maroc, à l'Agence MCA-M, et une copie scannée doit être déposée dans l'offre à la date limite de réception des offres ;
- La date limite pour demander les clarifications est le **1^{er} juillet 2021** ;
- La date limite pour la réception des offres est le **27 juillet 2021 à 15h00mn**, heure locale de Rabat.

M. Mohamed El Moumane a présenté les dispositions fiscales propres aux procédures de MCC, à prendre en considération par les soumissionnaires qui comptent soumettre leurs offres.

Les démarches nécessaires pour la partie fiscale sont les suivantes :

- Les prestations financées dans le cadre de l'Accord du Compact II sont exonérées de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits à l'importation.
- Pour pouvoir facturer en Hors-Taxes, la demande d'achat en exonération de la TVA /franchise douanière est déposée par l'Agence MCA-Morocco auprès de l'administration compétente.
- La demande d'exonération de la TVA/franchise douanière se fait sur la base des factures pro-forma fournies par le fournisseur à l'Agence MCA-Morocco, après la signature du contrat.
- Une attestation d'achat en exonération de la TVA/ franchise douanière est fournie par l'administration compétente.
- En application de l'article 103 du Code Général des Impôts : les prestataires non-résidents ayant désigné un représentant fiscal au Maroc, ou prestataires établis au Maroc, ayant supporté la TVA au nom de leur sous-traitants, peuvent formuler une demande de remboursement du crédit de TVA, auprès du service local des Impôts à la fin de chaque trimestre de l'année civile au titre des opérations réalisées au cours du ou des trimestres écoulés.
- L'Agence MCA-Morocco procèdera à une retenue à la source de l'impôt sur les sociétés (IS) de 10% sur tous les montants bruts réglés (HT), en contrepartie de prestations de services, en faveur des non-résidents.
- Pour tous les impôts sur les bénéfices prélevés, les non-résidents concernés recevront du gouvernement du Maroc, à leur demande, la preuve de paiement pour leur éviter la double imposition.
- L'offre financière doit inclure tous les coûts, les prix, les frais, y compris toutes les taxes payées au Maroc, ainsi que tous les droits et taxes payés dans le pays d'origine, y compris les droits de douane et autres prélèvements que le consultant est susceptible de subir.

- Cette proposition ne devra pas inclure les montants de la TVA, ainsi que les droits de douanes au Maroc, quand ils existent, et pour lesquels les fournisseurs recevront des attestations d'exonération et des franchises douanières.

La présentation PowerPoint exposée lors de la réunion et détaillant chaque partie (technique, passation des marchés et dispositions fiscales) est jointe à ce procès-verbal (Annexe II).

Les questions posées et les réponses seront présentées au niveau de la 2^{ème} partie de ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Q1 : Item 9 : bras poly articulé de mesure tridimensionnelle : un système de 8 axes est exigé et nous aimerions vous informer qu'il existe un seul fabricant qui propose un tel système, tous les autres fabricants de renommée internationale proposent des systèmes jusqu'à 7 axes. : MITUTOYO – NIKON japon – WENZEL Allemagne – TRIMOS suisse

De ce fait, nous serons à la merci de ce fabricant qui remettra son autorisation à une seule personne ce qui limitera la concurrence.

Le fait d'accepter un système à 7 axes permettra d'avoir de la concurrence.

Au cas ou vous maintenez ces deux points nous vous suggérons de mettre ce bras poly articulé de mesure tridimensionnelle dans un lot séparé.

Q2 : Item 14 et 15 : nous préciser pour quel type de matériaux – d'après la destination nous supposons qu'il s'agit de machine pour travailler le bois mais nous vous prions de nous le préciser

Q3 : concernant les valeurs du descriptif technique : serait-il possible d'avoir une tolérance de +/- 5 ou 10%

Q4 : L'autorisation du fabricant : ce document ne change en rien notre engagement vis-à-vis du donneur d'ordre, car seul le soumissionnaire est responsable par son engagement contractuel et par une retenue de garantie. Il est bien sur évident que le SAV sera assuré tout au long de la période de garantie par l'adjudicataire. Et même au-delà par un contrat si besoin

Q5 : Sur BSF8 merci de vérifier : "Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants conformément à la clause 26 des Conditions Générales du Contrat pour les Biens proposés pour cet Appel d'Offres." : la clause 26 fait allusion au transport et non pas a la garantie

Q6 : BSF12 Formulaire de certificat d'observation des sanctions : nous aurons besoin d'une assistance pour le compléter car les liens nous dirigent vers des sites.

Il a été annoncé que l'ensemble questions posées lors de cette séance seront analysées et que les réponses y afférentes feront l'objet d'un bulletin de clarification qui sera envoyé à l'ensemble des firmes enregistrés et aussi publié au niveau du site de MCA-M.

Annexe I : Fiche de présence

Annexe II : Présentation (en Powerpoint)

Annexe I : Fiche de présence

REUNION DE PRE-SOUMISSION

DP N° : DAO/CB/MCA-M/EW-39-E-Lot 5/Compact

Intitulé : « Acquisition, Livraison, Installation et Mise en marche des équipements technico-pédagogiques destinés aux instituts de formation professionnelle bénéficiant de l'appui financier du Fonds Charaka / Projets : IPMLI Fahs Anjra (CFP 04), ISTA Had Soualem (CFP 27), ISMALA Nouaceur (CFP 48) et ISB Casablanca (CFP 28).

Lot 5 : Machines et tours d'usinage Projet : Institut de Formation aux Métiers de Boulangerie et de Pâtisserie IFMBP Casablanca (P76).

Entité : Agence MCA-Morocco

Lieu : Webinaire

Date : 30 juin 2021 à 15h00mn

NOM	TITRE	ORGANISME	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
Mohamed El Moumane	Manager Passation de Marchés	Agence MCA-Morocco		Par webinaire
Youssef Masrour	Manager Fonds Charaka- Formation Professionnelle	Agence MCA-Morocco		Par webinaire
Hajar BINANI	Responsable GIS	Agence MCA-Morocco		Par webinaire
Youness MTALSI	Senior Procurement Specialist	PA-Agence MCA-Morocco		Par webinaire
FARSSI ADIL	Représentant	Société METALLIFNI		Par webinaire
CHEKKOUR MOHAMMED	Représentant	Société METALLIFNI	m.chekkour@metallifni.ma	Par webinaire
Néjib TELMOUDI	Expert technique	Cabinet GOPA (gestionnaire du Fonds Charaka)		Par webinaire